



Audition de la CRE du 23 Septembre 2004

Tarifs à Souscription

Présentation UNIDEN

Commentaire sur l'évolution proposée du tarif STS (1/2)

- **Selon la formule STS actuelle (3,1,3), le tarif STS devrait augmenter de 0,96 €/Mwh au 1er Octobre 2004.**
- **Notre souhait est de continuer à appliquer les mouvements tarifaires de la formule STS(3,1,3) en toute transparence.**
- **Après celle de Juillet 2004, cette nouvelle augmentation va néanmoins peser sur la compétitivité des entreprises.**

Commentaire sur l'évolution proposée du tarif STS (2/2)

- **Nous demandons l'annulation des hausses arbitraires réalisées récemment et qui font dériver le tarif par rapport à la formule historique:**

- Ecart de tarif expliqués par l'écart de coût saisonnier: **+0,15€/Mwh** au 01/07/2003 et **+0,40€/Mwh** au 01/04/2004 sur le tarif hiver
 - Les contrats long terme ne sont pas indexés sur l'écart été/hiver de Zebbrugge
 - Les coûts structurels de flexibilité ont-ils augmentés ? Dans ce cas les surcoûts éventuels d'hiver devraient être compensés par des baisses en été.
- Ecart de tarif expliqués par l'inflation: 3,9% en Juillet 02; 1,9% en Juillet 03; 1,6% en Juillet 04, soit environ **+1,0€/Mwh**
 - Le plan de progrès et de compétitivité de GdF lui permet-elle de maîtriser ses frais fixes ?
 - Par exemple RTE avait un plan de baisse des tarifs de 3% par an.

Evolution des prix à long terme: nécessité d'une référence

- **Aujourd'hui l'ouverture du marché est insuffisante pour imaginer l'abandon de la référence « barème ».**
- **A terme, lorsque l'ouverture à la concurrence sera en phase de maturité, quelle serait la nouvelle référence en cas de disparition « barème » à souscription (STS,S2S) ?**
- **Les places de marché de type Zebbrugge ne sont pas suffisamment liquides, lisibles et représentatives pour permettre de devenir la nouvelle référence.**
- **En cas de mise en place d'un indicateur exclusivement «marché», les industriels craignent un déséquilibre dans le rapport de force clients/producteurs**

Le gaz est-il plus ou moins cher pour les clients après l'ouverture ?

- **Le choix de l'option d'éligibilité est un risque.**
 - Risque de pénalités de Transport
 - Risque de fourniture à long terme (les contrats d'acheminement et de stockage sont limités à un an)
 - Risque de prix sur la molécule
 - Risque juridique (Force Majeure, Responsabilité accrue)
- **Ce risque est-il rémunéré ?**
 - Certains clients ont vu tous leurs gains disparaître avec les nouveaux tarifs de distribution.
- **Par rapport aux barèmes quel est le bilan pour les clients de l'ouverture du marché en terme de prix, au niveau national ?**
- **Une référence publique est indispensable pour pouvoir continuer à faire cette évaluation**

Les industriels ont besoin de continuité et de visibilité à long terme

- **Une vision à long terme sur le prix du Gaz est nécessaire aux décisions d'investissements industriels.**
- **Toute dérive tendant à réduire la visibilité a pour conséquence une augmentation du risque et donc une diminution du nombre de projets.**
- **Les engagements pris dans le passé au travers des décisions d'investissements ont besoin d'une référence continue pour assurer leur rentabilité**

Nous recommandons que la référence long terme soit une formule transparente à sous-jacents pétrole (1/2)

- **Les sous-jacents pétrole sont les sous-jacents des contrats long terme d'approvisionnement**
- **Les Fuels Lourd et Léger restent les alternatives les plus communes au gaz pour son utilisation thermique**
- **La liquidité du Pétrole sur les marchés assure que cette référence est globale et réduit ainsi d'une part le risque de déséquilibre de concurrence, d'autre part le risque de manipulation du marché**

Nous recommandons que la référence long terme soit une formule transparente à sous-jacents pétrole (2/2)

- **Nous préconisons plusieurs formules similaires à celle utilisée pour le STS, représentatives des approvisionnements long terme:**
 - **Référence pour le secteur industriel =
 $a + b * \text{Fuel}$**
 - **Référence pour les secteurs résidentiel et tertiaire =
 $a' + b' * \text{Fuel} + c' * \text{GasOil}$**
 - **Formules réactives (Par exemple 3,1,3 ou 3,1,1)**
 - **Formules publiées par un organisme indépendant**
- **Ces formules pourraient constituer des gardes-fous contre une éventuelle dérive du rapport de force entre les acteurs gaziers**